



Académie de Grenoble

**Proposition de loi de l'école
primaire Henri Corbet
à Margencel**

Circonscription de Mme Marion LENNE

Soumise au Jury national le lundi 3 mai 2021

PARLEMENT DES ENFANTS 2020-2021

Proposition de loi

Thème : L'alimentation durable et équilibrée

Titre : Proposition de loi visant à préserver la santé des usagers de la restauration collective tout en respectant l'environnement.

Liste nominative par ordre alphabétique des enfants de la classe ayant participé à la rédaction de cette proposition : BIGRE Zack, BLOND Chloé, BONNET-LIGEON Louise, BOULANDET Néva, BOYER-FAVRE Alexis, CAROLLO Cyane, CASORLA Noah, CASORLA Tom, CHAILOU Maël, CHAUVEAU Kyliane, CHENITI Mara, CLERC Ethan, COSTE Juliette, DA COSTA Aâliyah, ELLIS Marthe, HACHE Kylian, HUBEAUX Yaël, LAURENT Lynne, MARAGE Eva, MONTEIL Noélie, PASCAL Juliette, PLASSAT Méllina, RICHARD Louis, SALVATORE-NISTAL Luana, TITE Morgan, VACHAT Elise.

Exposé des motifs : Mesdames, Messieurs,

Dans notre cantine, il y a beaucoup de gaspillage. Sur une semaine, avec une moyenne de 150 élèves par jour, 50 kg de nourriture ont été jetés à la poubelle. Nous pensons qu'il serait intéressant d'avoir un composte pour recycler la nourriture et pour qu'elle soit valorisée.

Il faudrait aussi que l'on puisse dire au chef des cuisines ce que nous n'aimons pas pour qu'il ne mette plus au menu les produits que les élèves ne mangent pas.

Les menus de notre cantine comportent beaucoup de produits transformés dans des usines qui font venir les ingrédients d'autres usines ou d'autres pays. Ils contiennent des conservateurs, des colorants, et de nombreux produits qui permettent une bonne conservation mais qui ne sont pas bons pour notre santé. De plus, pour fabriquer les aliments transformés, les usines utilisent beaucoup d'eau.

Dans notre cantine, certains aliments ont été produits loin de chez nous. Les kiwis, les mandarines, par exemple, viennent de pays étrangers. Leur transport en avion ou en bateau pollue.

Nous avons appris que certains fruits consomment énormément d'eau lors de leur production. Il nous paraît très important que ce que nous mangeons respecte la nature lors de la production mais aussi lors du transport.

L'association Water Family est intervenue dans notre classe pour nous apprendre que les aliments d'Appellation d'Origine Protégée sont respectueux de l'environnement car ils utilisent une quantité d'eau limitée et les animaux issus de cette agriculture vivent en plein air. Pour produire un kilogramme de viande, par exemple, un bœuf qui vient d'Amérique aura besoin de 15 000 L d'eau, un bœuf français consommera 7 500 L d'eau, alors qu'un bœuf élevé près de l'école en AOP n'aura besoin que de 3 000 L d'eau.

Madame Marion Lenne, la députée de notre circonscription, nous a expliqué qu'une loi doit pouvoir s'appliquer à toutes les écoles de France et qu'elle ne doit pas coûter cher à l'état. Elle nous a aussi dit qu'il existe déjà la loi EGalim qui concerne la restauration collective : à partir du 1^{er} janvier 2022, les cantines doivent servir 50 % de produits de qualité et durables avec au moins 20 % de produits biologiques. Elle nous a aussi expliqué qu'il existe des plans qui peuvent aider les communes à financer le compostage des déchets organiques, par exemple.

Articles

(4 articles maximum rédigés impérativement à l'indicatif présent en une page 21x29, 7)

Article n ^o 1	Chaque école primaire organise la visite annuelle du chef des cuisines et de la diététicienne dans les classes, suivie d'une visite des cuisines par les élèves.
Article n ^o 2	Le compostage des déchets organiques des cantines se généralise grâce au PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), au PAT (Projet Alimentaire Territorial), au PADD (Plan d'Aménagement et Développement Durable) et au plan de relance.
Article n ^o 3	Les écoles dont les cuisines dépassent l'obligation de 50 % de produits responsables et de qualité durable dont 20 % de produits biologiques, obtiennent le label des Ecoles Eco-Responsables. Elles contribuent à la réduction de leurs déchets et réduisent l'emprunte carbone alimentaire.
Article n ^o 4	